

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/01/2026

Référence
20260107

Objet de la délibération
Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée travaux plancher église

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	11

Date de la convocation
21/01/2026

Date d'affichage
29/01/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le : 29/01/2026

Et

Publication ou notification du :
29/01/2026

L'an 2026 et le 26 Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de PRINCE Lucien, Maire

Présents : M. PRINCE Lucien, Maire, Mmes : AUGUIN Maryse, BARRÉ Catherine, COTTEREAU Nadège, MICHON Magali, PROUTEAU Sabrina, PROUX Nathalie, MM : GIRARD Guy, LIAIGRE Sylvain

Excusés ayant donné procuration : M. DOUCHET Mickaël à Mme PROUTEAU Sabrina et M. PERCHOT Noël à Monsieur LIAIGRE Sylvain

Absents : Mmes : BOUCHEREAU Manuela, LACAN Sylvaine, MM : PALLADE Gaëtan, RECOQUE Raphaël

A été nommée secrétaire : Mme Magali MICHON

Objet de la délibération : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée travaux plancher église

Le Maire informe les membres du Conseil qu'il est possible de demander une subvention au Conseil Départemental de la Vendée pour les bâtiments publics et plus particulièrement pour les travaux de remise en état du plancher de l'église.

Le devis de l'entreprise L'ARBOIS est de 19 115 € HT, soit 22 938,00 € TTC.

Le devis de l'entreprise BOSSARD est de 3 586,84 € HT, soit 4 304,21 € TTC.

Le total des travaux s'élève à 22 701,84 € HT, soit 27 242,21 € TTC.

- Demande d'aide départementale à hauteur de 25 %, soit 5 675,46.€.
- Solde sur les fonds propres de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de faire une demande de subvention au Conseil Départemental de la Vendée pour les travaux de remise en état du plancher de l'église.

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site : www.telerecours.fr

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 29/01/2026
Le Maire
Lucien PRINCE

